

STATISTIQUES DE LA PECHE DANS LES RIVIERES ET PETITS LACS DU CANTON DE VAUD EN 2006

Les statistiques de la pêche sont le résultat du dépouillement des carnets de pêche suivants:

Type de permis	Permis délivrés	Nombre de carnets rendus		% rendus
		total	dont vides	
annuel (rivière, Bret, Broye)	3098	2285	425	74%
mensuel	51	9	2	18%
hebdomadaire	10	43 (voir 2005)	19	
journalier (rivière/Bret)	800	229	103	29%
écrevisses	10	9		90%
Total	3969	2575	549	

Les feuilles et graphiques ci-annexés appellent les explications et remarques suivantes :

- Les grands lacs (Neuchâtel, Morat, Léman, Joux, Brenet et Ter) ne sont pas compris dans ces tableaux ;
- le nombre de pêcheurs ayant capturé des poissons dans chaque rivière particulière figure dans la colonne "effort" ;
- le nombre total de poissons capturés dans chaque rivière figure dans la colonne "total". Si des poissons appartenant à des espèces non mentionnées dans le tableau ont été pêchés, ce chiffre est supérieur à la somme des captures indiquées dans les tableaux ;
- les poissons capturés dans l'Orbe, y compris l'Orbe à la Vallée de Joux, figurent sous "Orbe". De même, les poissons capturés dans la Broye et le Canal de la Broye reliant les lacs de Neuchâtel et Morat figurent tous sous "Broye" ;
- jusqu'en 1999, la dimension minimale de la truite était fixée à 24 cm dans les rivières les plus importantes du canton (l'Aubonne, la Broye, l'Orbe et la Thielle, la Promenthouse, le Rhône, la Sarine ainsi que la Venoge) et à 22 cm dans les autres rivières. Dès 2000, la dimension minimale de capture de la truite a été fixée à 24 cm dans toutes les rivières, sauf les petites rivières des districts d'Aigle et du Pays-d'Enhaut. Il est possible que cette modification ait contribué à la diminution du nombre de truites capturées, diminution qui ne reflète donc pas uniquement l'évolution de la population ;
- la pêche de l'ombre était interdite dans l'Orbe à la Vallée de Joux de 1994 à 1996 et le nombre d'ombres que les pêcheurs ont le droit de capturer a été restreint à 2 ombres par jour dès 1997 dans tout le canton. Il est probable que ces restrictions expliquent en partie la diminution du nombre d'ombres capturés, diminution qui ne reflète donc pas uniquement l'évolution de la population ;
- Dès 2006 nous disposons des données les plus récentes par rapport à l'année en cours. Malgré une amélioration du pourcentage de carnets rendus, ils restent encore trop de carnets qui manquent à nos statistiques. Il nous manque aussi l'information sur l'effort de pêche réel, ce qui nous permettrait une meilleure interprétation des résultats. Par rapport à 2005 nous avons vendus 889 permis de moins soit 597 permis journaliers ;
- En 2006, malgré moins de pêcheurs sur les cours d'eau et sur les lacs, les résultats de pêche restent stables. En rivière, on observe une légère augmentation des captures de truites.